

2 rue Edmond Rostand 33185LE HAILLAN Email : etienne.blanchet@4sh.fr

Tel: +33963286273

## **CERTIFICAT DE RÉALISATION**

Je soussigné(e) BLANCHET Etienne représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences 4SH atteste que :

Mme/M. M PIERRES Christophe salarié(e) de l'entreprise ACTEOS a suivi l'action Angular

Nature de l'action concourant au développement des compétences : Action de formation¹ qui s'est déroulée du 25 janvier 2024 au 1 février 2024 pour une durée de 28 heures ²

## Assiduité du stagiaire

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 28 heures, soit un taux de réalisation de 100.00 %.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : LE HAILLAN Le : 22 février 2024

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation (nom, prénom, qualité du signataire)

Etienne BLANCHET
Gérant & directeur des
opérations

4 5 FRANCE
6, place le la designine
7 5008 PARIS
Siret 493 750 605 00016 - APE 721 Z

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisationdoit être transmis mensuellement.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.